

**PROCES VERBAL DU
COMITE SYNDICAL DU 15 JUIN 2007**

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h30. Le compte rendu de la séance du Comité Syndical du 11 mai 2007 fait l'objet d'une observation. En effet, Monsieur BEALU rappelle que la recherche d'un autre site d'enfouissement est toujours d'actualité malgré l'abandon de la réserve foncière de Soutiers. Monsieur Jacques DIEUMEGARD et Monsieur Adrien PROUST sont désignés secrétaires de séance.

RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DU SYNDICAT

Les délégués syndicaux ont pris connaissance du rapport de la chambre régionale des comptes qui leur a été adressé avec la convocation. Monsieur le Président ouvre le débat et invite les délégués à faire part de leurs commentaires.

De ce rapport, le Président conclut que le SMITED est bien géré et sait anticiper, la comptabilité analytique permet une bonne lisibilité financière et qu'il n'y a pas de gaspillage d'argent public.

Il n'a pas été constaté d'erreur de gestion sur le fond ni la forme tant dans les décisions que dans les actions. Des améliorations seront apportées en matière de programmation et définition du besoin, d'imputation des charges de structures sur les services.

Le SMITED poursuit la mise en place du plein exercice de la compétence traitement en relation avec ses adhérents. La fonction du syndicat se fera dans la perspective d'une amélioration constante de l'existant au service de ses adhérents.

Aucune remarque n'est faite par l'assemblée. Monsieur le Président reprend l'ordre du jour.

Le comité syndical est informé.
Délibération ASDel 150607-AA01

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET A REALISER

❖ Travaux de réhabilitation du CSDU La Loge I

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de la fermeture du CSDU de La Loge I il doit être réalisé un certain nombre de démarches administratives déclaratives assorties de travaux prévues dans l'arrêté initial et à prévoir sur le long terme dans le cadre des opérations de suivi trentenaire.

D'ores et déjà le site fait l'objet de travaux commandés et en partie réalisés :

- reprise et compactage des digues périphériques nord et ouest,
- couverture et reprofilage de l'ensemble des casiers exploités antérieurement à la reprise d'exploitation par le Smited,
- couverture des casiers exploités depuis le début de l'année,
- transport et stockage sur site des matériaux de couverture nécessaire à la fermeture des casiers en cours d'exploitation,
- curage et création de fossés de capture des eaux de surface,
- curage et aménagement de deux bassins d'infiltration des eaux pluviales,

- mise en place d'un réseau d'épandage des lixiviats sur site,
- engazonnement des surfaces non végétalisées (4 ha)
- extension du réseau de biogaz

L'ensemble de ces opérations sera financé sur fonds propres inscrits au budget primitif ou en reports au BS. S'agissant de prestations faisant appel à plusieurs entreprises sur une période de plusieurs mois, il sera procédé à des consultations autant que de besoin et à la passation de marchés en procédure adaptée.

Le comité syndical, informé, autorise le Président à lancer les procédures nécessaires à la fermeture du site et aux travaux nécessaires à la mise en sécurité optimale du site de la Loge I.

Délibération ASDel 150607-MP03

❖ **Travaux d'aménagement du CSDU La Loge II**

Monsieur le Président expose :

La phase initiale de travaux prévus devait permettre la mise en service du site au printemps 2007. Les travaux seront amortis sur la durée d'exploitation du site soit 15 à 17 ans pour 425 000 tonnes de déchets à stocker sur la période.

L'enveloppe initiale était estimée à 1 350 000 € de travaux soit 3.18 € HT par tonne, hors frais financiers.

Les marchés ont été attribués fin 2006 pour un montant de 584 826 € HT de terrassement et 242 273 € de travaux d'étanchéité. Soit 827 099 € HT de travaux initiaux.

Les travaux ont débuté fin novembre 2006 et ont été interrompu en décembre jusqu'en avril 2007 pour cause d'intempéries.

Dès la reprise des travaux des difficultés ont été rencontrées :

Justification détaillée des imprévus et demandes complémentaires

- C1 Imprévu : le bornage réalisé par un géomètre en début de travaux a mis en évidence que la limite des parcelles se situait derrière des broussailles qu'il est nécessaire de nettoyer pour mettre en place la clôture.
- C2 Imprévu : compte-tenu de la végétation en place, le fil d'eau de l'exutoire des écoulements de surface n'était pas connu précisément et il avait été évalué. Après nettoyage de la végétation et piquetage, il s'avère que ce fil d'eau est plus haut que prévu ce qui nécessite de rehausser le fossé et le bassin d'eau pluviale. Cette rehausse a pour incidence d'augmenter le volume de matériaux à extraire de la zone d'emprunt, le volume de matériaux à remblayer et la hauteur de certains regards.
- C3 Imprévu : les tentatives de déblai des enrochements présents au centre du site sont confrontées à des difficultés liées à la dureté de la roche. L'usage d'explosifs est envisagé.
- C4 Erreur de calcul au niveau du projet. L'augmentation de quantité de matériaux drainant est nécessaire pour être conforme à la réglementation.
- C5 Imprévu : la vidange des bassins destinés à être aménagés en bassins de lixiviats a mis en évidence la présence de boue qu'il s'avère nécessaire de curer. Ce curage a pour incidence d'augmenter le volume de matériaux nécessaires pour remblayer la base des bassins ; un drainage en fond de bassins a également été préconisé.
- C6 Imprévu : en cours de terrassement, des matériaux impropres aux remblais, rencontrés au droit de la piste périphérique et de la digue des bassins de lixiviats, ont dû être purgés et remplacés par des matériaux de meilleure qualité.
- C7 Imprévu : des cordons de terre ont été érigés au moment des fouilles archéologiques. Il convient de déplacer ces cordons.
- C8 Imprévu : les mauvaises conditions climatiques rencontrées en début de travaux ont nécessité la réfection des pistes de chantier (emprunt et remblais de matériaux), le repli et l'amenée de l'équipe après l'interruption hivernale et de nouveau la vidange des bassins.
- C9 Demandes complémentaires du maître d'ouvrage : ces demandes complémentaires concernent la mise en place d'un portail coulissant, l'amenée du réseau de lixiviats au niveau de la zone d'emprunt, la création d'une aire de stockage des balles et refus de déchetterie, l'extension des pistes d'exploitation et leur revêtement en enrobé non prévus au marché initial.

Ces différents points ont conduit le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les entreprises à recalculer le projet sur une nouvelle base qui prend en compte ces aléas principalement liés aux conditions météorologiques rencontrées depuis l'hiver 2006 et au retard de chantier consécutif à la réalisation des fouilles archéologiques durant l'été 2006.

La commission d'appels d'offres a été saisie le 5 juin dernier pour émettre un avis sur ce dossier.

Compte tenu du retard pris dans l'avancement des travaux, vu l'urgence à mettre en service le nouveau site en vue d'assurer la continuité du service en matière de stockage des déchets ménagers et notamment la fraction résiduelle stabilisée constituée des tout venants de déchetterie puis des fractions conditionnées issues du TMB, Compte tenu de la fermeture de l'ancien site de stockage prévue pour début septembre 2007, Il est apparu urgent de confirmer la décision de poursuite de travaux sur la base du nouveau chiffrage et réaliser les infrastructures d'accueil non prévues au marché. Celles-ci seront réalisées par l'entreprise GTM retenue pour la première tranche compte tenu de sa présence sur le site et de son engagement à appliquer les mêmes prix unitaires que ceux portés au marché initial. Il s'en suit une économie de temps (les travaux d'aménagement finaux ne pouvant être réalisés avant les terrassements en cours) et d'argent dans la mesure où les prestations négociées sont conformes à la grille de prix unitaires initiaux avérés les plus avantageux lors de l'attribution.

Vu l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres réunie le 5 juin 2007,

Les délégués syndicaux, informés, autorisent le Président à passer un avenant au marché initial de travaux pour un montant de 234 715,50 € HT décomposé en :

Montant de l'avenant

- Marché initial	584 826,00 € HT
- Ajustement des quantitatifs	148 185,50 € HT
- Travaux complémentaires	86 530,00 € HT
- Total du nouveau Marché	819 541,50 € HT

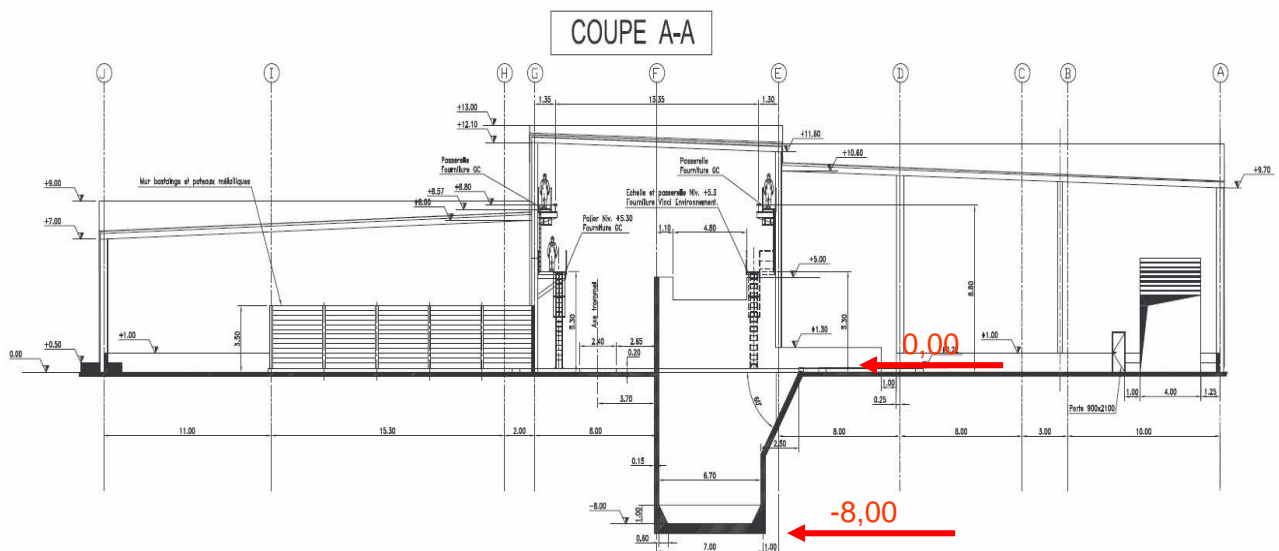
Les délais seront également prolongés jusqu'au 2 septembre 2007.

Délibération ASDel 150607-MP02

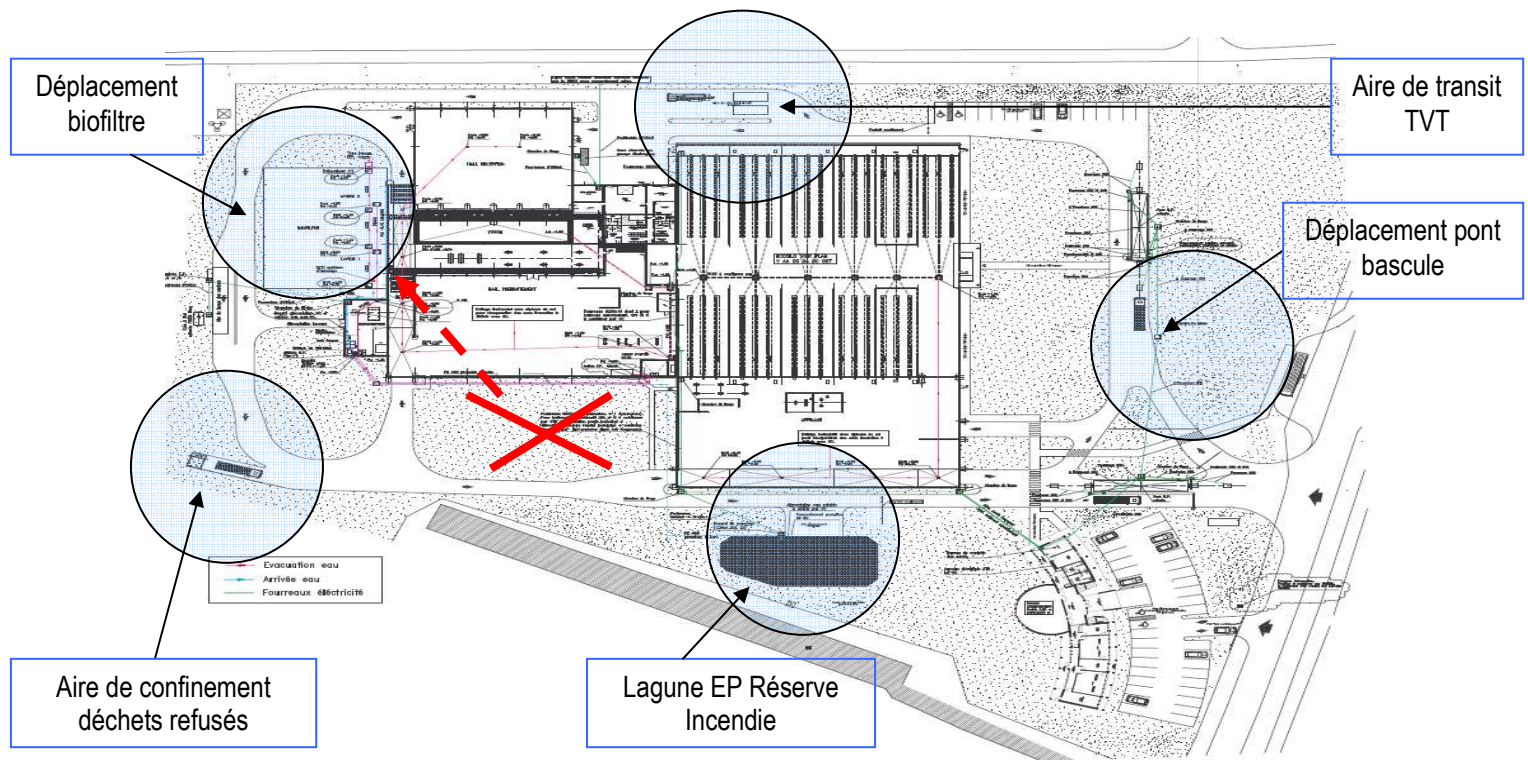
CENTRE DE TRI MECANO BIOLOGIQUE

Prochaine échéance : dallage en juillet

Général cote : 0.00 m



Entre les deux enquêtes publiques diverses modifications ont été apportées :



❖ Actualisation du prix du marché Tri Mécano Biologique

Monsieur le Président expose :

Le marché passé avec la Sté VINCI Environnement comportait deux tranches :

- une tranche ferme d'un montant de 800 036 € HT
- une tranche conditionnelle de 12 969 552 € HT

Soit un total de 13 769 588 € HT.

L'application des formules de révision de prix engendre une actualisation de la tranche conditionnelle portée au marché en 2004 ; soit : 1 087 444,85 majoré de 46 685,86 € de travaux complémentaires conséquence des modifications apportées au projet entre les deux enquêtes publiques.

Le total de la tranche conditionnelle de travaux s'établit à 14 103 683,71 € HT.

La commission d'appel d'offres réunie le 5 juin 2007 a émis un avis favorable à la signature de l'avenant constatant d'une part l'actualisation du prix du marché et fixant d'autre part la date de départ du délai contractuel d'exécution.

Les membres du comité syndical autorisent le président à signer les pièces de l'avenant au marché.

Délibération ASDel 150607-MP04

Monsieur BEALU souligne que le Centre de Tri Mécano Biologique est une filière qui n'est pas figée, elle est évolutive, c'est une filière de valorisation et de réduction des déchets à enfouir.

AMORTISSEMENT COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Président expose :

La réalisation du centre de tri mécano biologique a fait l'objet d'un engagement contractuel décomposé en deux tranches de marché :

- une tranche ferme consistant en une phase de préparation de dossiers de demande de permis de construire et d'autorisation d'exploiter essentiellement constituées d'études,
- une tranche conditionnelle concernant la réalisation des travaux.

Considérant que la phase d'études préalable a débutée fin 2004 et s'est achevée fin 2006 lors de l'obtention des autorisations administratives la tranche ferme est considérée achevée et peut faire l'objet d'un amortissement.

Les membres du bureau ont proposé que cette tranche ferme fasse l'objet d'un amortissement en 2007 pour la totalité des réalisations soit 800 036 euros. Cet amortissement interviendra donc rétro activement pour la période de trois ans écoulée 2005, 2006 et 2007.

Conséquence : 53 335.75 € de charge d'amortissement en moins durant les 15 prochaines années.

L'assemblée syndicale adopte à l'unanimité.
Délibération ASDel 150607-AF03

MARCHE DE TRAITEMENT 2007-2010

Monsieur le Président expose :

Par délibération en date du 8 décembre 2006, l'assemblée syndicale avait attribué le marché à la Sté Véolia pour le traitement complémentaire de 20 000 tonnes de déchets sur l'exercice 2007.

Un recours introduit par la Sté SITA pour vice de procédure a conduit le Président à classer la consultation sans suite et à relancer une nouvelle procédure.

Marché actuel SITA : 61.71 € HT / tonne

Marché de décembre 2006 classé sans suite :

- Véolia : 50.00 € HT
- Sita : 57.00 € HT
- Séché : 55.00 € HT

Offres 2007 :

- Véolia : pas de remise de pli
- Sita : 60.00 € HT pour les lots 1,3,4,5,6,7,8,9
- Séché : 58.00 € HT pour le lot 2
- Sita : 58.00 € HT pour le lot 2

Après intégration des kilométrages à parcourir la Société SITA CENTRE OUEST propose la prestation la mieux disante sur tous les lots.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 juin dernier, propose de classer sans suite le lot 9 au motif d'intérêt général et d'attribuer les lots 1 à 8 à la Société SITA CENTRE OUEST.

Le Président informe l'assemblée que le nouveau marché couvrira les besoins complémentaires de 2007 mais aussi la totalité des besoins de 2008, 2009 et 2010. Le quantitatif sera établi en fonction des capacités d'accueil du site de La Loge et de la date de mise en service prévisionnel du centre de Tri Mécano Biologique de Champdeniers.

Les délégués syndicaux adoptent à l'unanimité et autorisent le Président à signer les pièces du marché puis à adresser l'ordre de service.

Délibération ASDel 150607-MP01

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007

Monsieur le Président expose :

En préalable à la présentation du projet de budget supplémentaire 2006, un inventaire des travaux en cours et à réaliser est établi pour mieux définir les besoins de financement :

Le projet du Budget Supplémentaire 2007 qui a été présenté aux membres du bureau, est élaboré sur la base des reports 2006 et du résultat de fonctionnement 2006 à affecter soit 2 105 133.34 €.

En investissement, il est proposé d'autofinancer par amortissement direct de la tranche ferme du marché VINCI soit 801 000 €. Cette tranche ferme concerne la partie étude préalable au dépôt des dossiers PC et autorisation d'exploiter. Considérant qu'il s'agit d'immobilisation non renouvelable dans le temps (contrairement aux biens immobiliers et équipements de la tranche conditionnelle) il est proposé d'amortir sur l'exercice en cours la valeur de cette tranche ferme réalisée.

L'amortissement direct évite un double financement par autofinancement puis amortissement sur du long terme. De plus, les disponibilités actuelles de fonds autorisent le syndicat à respecter le plan de financement adopté par l'assemblée sans incidence sur les coûts actuels et futurs.

DECOMPOSITION PAR NATURE		Auto fin*	Emprunts	Durées d'amortissement		
				7ans,4%	15 ans,5%	20 ans,6%
Prestations intellectuelles et administratives						
PC & DDAE	800 036.00	800 036.00			800 036.00	
Etudes projet et exécution	597 109.00		597 109.00		597 109.00	
Terrassement et VRD	1 529 023.83		1 529 023.83		1 529 023.83	
Génie civil des ouvrages (compris option galerie vent)	3 916 801.74		3 916 801.74			3 916 801.74
Equipements	6 515 581.00		6 515 581.00	6 515 581.00		
Mise en route	411 037.00					
Ss totaux		411 037.00				
Totaux	13 769 588.57	1 211 073.00	12 558 515.57	6 515 581.00	2 926 168.83	3 916 801.74
					13 358 551.57	
			A emprunter	6 515 581.00	2 126 132.83	3 916 801.74
					12 558 515.57	
				49%	22%	29%
				Capital auto financé	53 335.73	
				Capital emprunts/an	930 797.29	141 742.19
						195 840.09
					1 321 715.29	
				Intérêts/emprunts totaux	1 084 000.00	946 400.00
				Intérêts/an	154 857.14	63 093.33
						145 650.00
					363 600.48	
				Annuité totale	1 685 315.77	
				Soit pour 60000 t	28.09	

Il est également prévu 414 000 € d'autofinancement d'investissement sur les opérations suivantes :

159 000 € sur le complexe transfert déchetterie La Loge III en complément de financement et achèvement de travaux

60 000 € en renouvellement de caissons à déchets

45 000 € en matériels de manutention pour le transfert de La Loge

150 000 € pour les travaux de réhabilitation de La Loge I dans le cadre de la fermeture du site

A noter la réserve de 72 000 € au compte travaux pour de tiers pour le financement de la voirie La Loge

Le total réservé à l'investissement est donc de 801 000 + 414 000 + 72 000 = 1 287 000 €

Il reste donc à affecter 818 133.34 € en fonctionnement :

260 000 € sont réservés au financement de la part Idéal 79

330 000 € sont affectés en réserve pour dépenses imprévues

50 000 € sont affectés au compte études et recherches (étude réhabilitation La Loge et étude biogaz)

31 700 € en frais de personnels

Le solde est réparti entre les différents services à hauteur de 146 433.34 €.

Le projet de budget supplémentaire 2007 est équilibré à 1 975 133.34 € en fonctionnement et 835 000 € en investissement.

Les reports 2006 sont inscrits à hauteur de 11 737 000 € en recettes et dépenses.

L'équilibre est atteint par affectation des résultats antérieurs des deux sections et l'affectation en investissement de 180 431.62 € issus du résultat de fonctionnement conformément à délibération prise lors du vote du compte administratif 2006.

Le comité syndical adopte à l'unanimité le Budget Supplémentaire 2007.

Délibération ASDel 150607-AF02

LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Président expose :

Le financement des investissements, notamment pour ce qui concerne le centre de tri préparation, a fait l'objet d'un plan de financement présenté au comité syndical en 2005 et 2006. La réalisation définitive des emprunts auprès de la Caisse d'Epargne se fera par consolidation des montants réellement nécessaires par nature. Aussi la caisse d'Epargne propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie par signature d'un contrat. Le crédit serait de 14 000 000 €, ce qui permettrait de pré financer la totalité des investissements avant consolidation par réalisation d'emprunt entre fin 2007 et début 2009.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de renouveler la ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne pour un montant de 14 000 000 € (Commission d'engagement O€, Commission de mouvement 0% taux de mouvement T4M+0.07, frais de dossier 500 €)

Le comité syndical adopte à l'unanimité.
Délibération ASDel 150607-AF01

GARANTIES FINANCIERES LA LOGE I & II

Monsieur le Président expose :

La réglementation en vigueur impose de constituer des garanties financières pour les deux sites de stockage de La Loge (ancien site et nouveau site). Le montant de ces garanties portées en annexe à l'arrêté d'exploitation fait l'objet d'un recalage des échéances.

Les montants à cautionner pour la période 2008-2010 sont de :

La Loge I : 564 k€ HT
La Loge II : 586 k€ HT

Ces montants sont révisés tous les trois ans et indexés sur l'indice TP01. La dernière période pour le site de La Loge I s'achève en 2037 et 2055 pour La Loge II.

Le comité syndical après avoir délibéré, autorise le Président à signer les pièces constitutives des actes de cautionnement relatifs aux garanties financières à constituer pour les deux sites de stockage de La Loge selon le tableau annexé à l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Délibération ASDel 150607-AF04

CONVENTION D3E

Monsieur le Président expose :

La convention a pour objet de rappeler les engagements de OCAD3E et de l'Eco Organisme désigné vis-à-vis du SMITED, mais aussi de régir les relations techniques et financières entre le SMITED et les collectivités adhérentes au contrat de regroupement de collecte des DEEE.

ERP est désigné comme collecteur.

Le 14 juin 2007, une réunion a eu lieu à Ste-Eanne pour déterminer les modalités de lancement effectif de la collecte sélective qui devrait débuter en septembre 2007.

L'assemblée syndicale adopte à l'unanimité le projet de convention qui a été remis aux délégués syndicaux.

Délibération ASDel 150607-AT01

QUESTIONS DIVERSES

❖ Idéal 79

Monsieur le Président rappelle que le coût total d'IDEAL 79 est de 2 000 000 € et que l'Europe subventionne à hauteur de 50%. De ce fait, il fait part de ses inquiétudes aux délégués syndicaux par rapport à la campagne

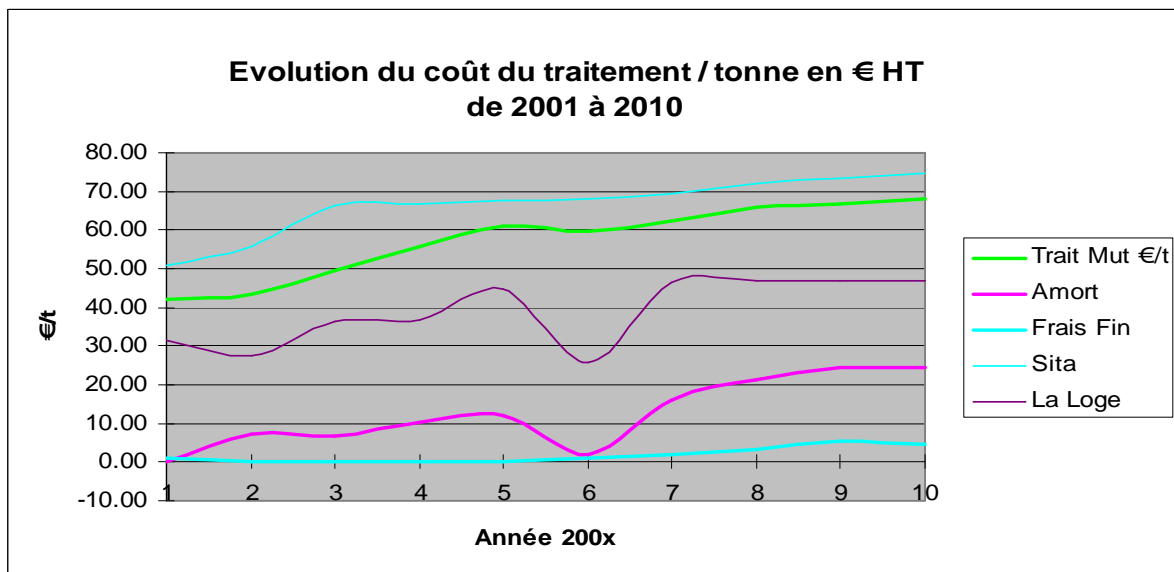
d'Idéal 79, il constate qu'il y a un manque de communication auprès des citoyens, peu de personnes ont utilisé les bons de réduction du guide de l'éco-consommateur.

Monsieur le Président propose au comité syndical de recruter un chargé de mission de formation commerciale en vue de promouvoir les actions de prévention, de réduction à la source et de recyclage dans les territoires du SMITED. Il serait également l'ambassadeur du SMITED pour tout ce qui concerne les actions menées dans le domaine du traitement des déchets ainsi que dans le domaine de la vente du compost produit sur les installations de compostage géré par lui.

Sa mission principale étant de dynamiser sur le terrain les actions menées dans le cadre du programme Idéal 79, tant auprès du public qu'auprès de la distribution et des institutions.

Les délégués syndicaux après avoir délibéré, adoptent à l'unanimité.
Délibération ASDel 150607-AA02

❖ Projection 2008



2008	CHAÎNE DE TRAITEMENT ET DE TRANSPORT DES OMR														
	TRAITEMENT				CHAÎNE DE TRANSPORT										
	CSDU		CTP	TOTAL	TRANSFERT					TRANSPORT			TOTAL	TOTAL GENERAL	
	LaLoge	Autre	CTPpm		Transfert Loubeau	Transfert Ste Eanne	Transfert La Loge	Transfert Bressuire	Sous Total	Transport GP	Transport BOM	SousTotal			
Tonnage annuel concerné	14 500	60 000	0	74 500	22 534	16 972	35 000		74 500	57 500	17 000	74 500	74 500	74 500	
Coût moyen € TTC/t	50	68.1	0	65	5.88	4.36	6	0	5.41	9.39	7.06	8.86	14.27	78.85	
Masse annuelle € TTC	725 000	4 086 000	0	4 811 000	132 500	74 000	196 500	0	403 000	540 000	120 000	660 000	1 063 000	5 874 000	
	4 811 000				403 000						660 000			Prévision 2008	
	TRAITEMENT				TRANSFERT						TRANSPORT			HT	78.85 €
														TTC	83.18 €

2.69%		
2007	HT	76.78 €
	TTC	81.00 €

Le comité syndical est informé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.

Le Président du SMITED
Claude ROULLEAU

Les secrétaires de séance
Jacques DIEUMEGARD

Adrien PROUST